Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202652-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 1er juillet 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MOUELO Anthony, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, Julien LE GUENNEC
Conseillers municipaux ayant donné procuration :
GLEMAIN Pascal, procuration donnée à Michaël THOMAS
Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 07/07/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-52
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 1.1 Marchés publics
OBJET : Attribution du marché public de restauration scolaire 2026 - 2029

Rapporteur : Philippe DE BEAUREGARD, 1er adjoint délégué aux Finances, à l'Economie, au Tourisme et aux Ports

La restauration scolaire constitue un service public essentiel pour la Commune de Clohars-Carnoët, alliant :

- Un enjeu nutritionnel : offrir aux enfants des repas équilibrés, conformes aux recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS).
- Un enjeu éducatif : sensibiliser les élèves à une alimentation variée, durable et de qualité, via des animations pédagogiques (saisonnalité, repas du monde, etc.).
- Un enjeu social : garantir un moment de convivialité et d'apprentissage du goût, tout en assurant l'accueil et l'animation par des agents communaux.

Ce service doit répondre à des exigences strictes en matière d'hygiène, de sécurité alimentaire et de qualité organoleptique, tout en intégrant des démarches responsables (ex. : Mon Restau Responsable, Lait et Fruit à l'École). Le présent marché a pour objet de confier à un prestataire spécialisé la gestion complète du service de restauration collective pour les écoles et les agents :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202652-DE

- Maternelle Tal Coat,
- Elémentaire Benoîte Groult,
- École publique Saint-Maudet (livraison en liaison chaude depuis la cuisine centrale),
- Notre-Dame de la Garde,
- Les agents communaux : fourniture de repas sur site.

Les prestations attendues couvrent l'élaboration des menus (validée par un diététicien), la confection des repas (déjeuners et goûters) et leur distribution, l'approvisionnement et l'entreposage des denrées, l'accompagnement administratif (dossiers d'agrément, respect des normes HACCP), les animations pédagogiques (commission menus, ateliers sur la saisonnalité) et la formation du personnel (hygiène alimentaire, gestion des stocks).

- **Vu le code de la commande publique,**
- **Vu la publication dans un Journal d'Annonces Légales réalisée le 5 mai 2026,**
- **Vu la publication et la mise en ligne du DCE publiées sur la plateforme MEGALIS, le 30 avril 2026,**
- **Vu la réception de 2 offres à la date limite de remise des offres fixée au 5 juin 2026,**
- **Vu le rapport d'analyse des offres, réalisé sur la base des 3 critères précisés dans le règlement de consultation : valeur technique (40%), prix (40%), enjeux de développement durable (20%),**
- **Vu l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 24 juin 2026,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'attribuer le marché de fourniture de repas à l'entreprise API Restauration, sans l'option crèche, pour une durée de 3 ans, du 01 septembre 2026 au 31 août 2029 sur la base des tarifs suivants, figurant à l'acte d'engagement :**

	prix HT	prix TTC
repas maternelle	2,55€	2,69€
repas maternelle bio	3,18€	3,35€
repas élémentaire	2,70€	2,85€
repas élémentaire bio	3,57€	3,77€
goûter	0,79€	0,83€
pique nique	2,79€	2,94€
repas adulte	2,82€	2,98€
repas adulte bio	4,05€	4,27€

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTÈRE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification